

DECRET N°74-18 du 31 janvier 1974

portant Nomination du Chef de Bataillon
Richard RODRIGUEZ en qualité d'officier
adjoint au Chef d'Etat-Major de l'Armée
de Terre.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972,
VU le Décret 72-279 du 26 Octobre 1972 portant formation du Gouver-
nement,
VU la Loi 60-32 du 28 Juillet 1960 portant création des Forces Armées
Dahoméennes,
VU l'Ordonnance 69-34/PR du 17 Octobre 1969 portant STATUT GENERAL des
Personnels Militaires de l'Armée Dahoméenne,
VU le Décret N°72-310 du 21 novembre 1972, portant nomination de
Chefs d'Etat-Major et d'un Conseiller Technique à la Défense Nationa-
le,
VU le Décret 374/PR du 9 Décembre 1968 portant réorganisation de
l'Armée Dahoméenne,
VU le Décret 73-102 du 5 Mars 1973 fixant le taux mensuel des indemnités
de sujétion allouées aux Autorités de l'Armée Dahoméenne,
VU la Décision n° 56/PR/DN du 16 Novembre 1972 nommant le Chef de
Bataillon Richard RODRIGUEZ, Conseiller Technique au Ministère de
la Défense Nationale,
- SUR proposition de la Haute Autorité chargée de la Défense Nationale,

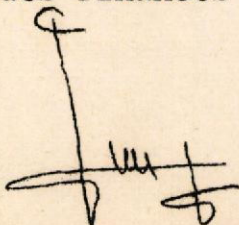
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er : Le Chef de Bataillon Richard RODRIGUEZ est nommé Officier
Adjoint au Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre.

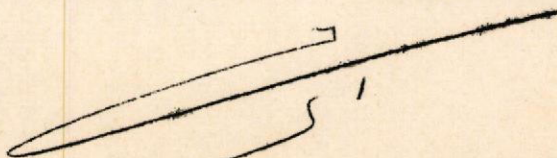
ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter du 1er
Février 1974 et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires,
sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Ministre de l'Economie
et des Finances



Capitaine Janvier ASSOGBA

Fait à COTONOU, le 31 janvier 1974
Par le PRESIDENT de la République, Chef
de l'Etat, Chef du Gouvernement.



LIEUTENANT-COLONEL Mathieu KERKOU

AMPLIATIONS : RR 8 CS 6 EMA-T-EMCN-EMSC 18 Intéressé 2 Cab. Mil. 4 Ministères 11
SGG 4 IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc. 5 - DB-CT-DC-Solde 4 DI 8 Trésor 4 DAI-DSN 8
DGP-DGAJL-DGINSAE 6 DIM 2 JORD 1